

Le corps humain

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **34 (1896)**

Heft 14

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195480>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienna, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le corps humain

Sous ce titre, M. le Dr Marc Dufour a donné, à Lausanne, il y a une dizaine d'années, une très intéressante conférence dont nous ne possédons pas le texte complet. Mais voici quelques notes que les journaux d'alors publièrent à titre de compte-rendu et que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire, car les faits relatifs au corps humain ne sont généralement pas connus comme ils devraient l'être, bien que le sujet nous touche pourtant de très près.

Voyons d'abord la taille. L'enfant nouveau-né a presque un demi-mètre de longueur, si c'est un garçon, et quelques millimètres de moins si c'est une fille. L'enfant croît de 40 millimètres dans le premier mois et de moins en moins dans les mois suivants. Au bout de la première année, il a grandi de presque 20 centimètres. La seconde année allonge l'enfant de 9 centimètres; les années suivantes de moins en moins encore, et au bout de six ans la taille du commencement est généralement doublée. L'enfant continue à s'allonger pendant les années de sa jeunesse, pour cesser de croître à 20 ans, si c'est une fille, à 23 ans, si c'est un garçon.

A ce moment-là l'homme a atteint la taille de l'âge adulte, qui est de 1^m.686 pour l'homme, et de 1^m.580 pour la femme. Ces chiffres expriment la taille moyenne de l'être humain. La taille de la femme est à celle de l'homme comme 15 est à 16.

La taille de l'enfant nouveau-né est à la taille définitive comme 1 est à 3,3. Donc, par l'action de toutes les années de croissance, l'homme fait un peu plus que de tripler la taille du premier jour et notablement moins que de la quadrupler. Dès l'âge de 60 ans la taille diminue un peu jusqu'au moment de la mort.

Toutes les parties du corps ne participent pas également à cette croissance. Les dimensions linéaires de la tête sont chez l'homme fait le double de ce qu'elles étaient chez le nouveau-né. Le tronc devient le triple, le bras devient le quadruple et la jambe devient cinq fois plus grande qu'elle n'était au premier jour. Aussi sont-ce les différences de grandeur des jambes qui constituent les différences de grandeur des tailles. C'est l'égalité et non l'inégalité, comme on pourrait le croire, qui règne sur les dimensions des parties les plus importantes du corps humain. Les grands ne devraient pas être trop fiers de leur taille, car la seule différence qu'il y a entre eux et les petits est une différence de jambe, et la longueur de la jambe n'a de très grande importance que dans l'acte de la fuite.

M. Dufour montre, sur ses auditeurs eux-mêmes, que lorsque les hommes sont assis, l'influence de la jambe étant ainsi exclue, les différences de niveau des têtes sont extrêmement faibles.

Un des bancs latéraux de l'auditoire veut bien, en se levant et en s'asseyant successivement, démontrer cette vérité aux yeux du reste des auditeurs. Cette égalité de ce qui est le véritable corps règne aussi entre l'homme et la femme, et la différence signalée dans la taille totale porte uniquement sur la longueur des jambes; d'où vient que l'allure naturelle de l'homme est la marche à grands pas, et l'allure naturelle de la femme, la marche à petits pas, la longueur du pas devant nécessairement dépendre de la longueur de la jambe.

M. Dufour passe ensuite au thorax. Il expose quelles sont les mesures prises, surtout dans les armées étrangères, qui ont amené à l'exigence nouvelle du thorax suffisant. Un homme fort et vigou-

reux présente un pourtour de poitrine qui est égal à la moitié de la taille plus 2 centimètres si l'homme est grand, ou plus 4 centimètres si l'homme est petit. Dans l'examen des recrues de notre pays, l'exigence formulée est celle-ci : que le pourtour du thorax soit égal à la moitié de la taille, mais qu'il ne tombe également pas au-dessous de 80 cm. Cette exigence, en somme légère, suffit à remplir d'inquiétude les jeunes gens et à en faire échouer un certain nombre au jour de la visite sanitaire. La raison en est probablement celle-ci : que, chez nous, l'examen se faisant à 19 ans, se fait trop tôt, c'est-à-dire à un moment où le développement harmonique du jeune homme n'est pas complet, où la croissance en longueur s'est déjà opérée, tandis que la croissance en largeur, qui lui est postérieure, n'est pas encore suffisante. Aussi est-ce avec raison qu'on peut retarder cette mesure de un et même de deux ans.

Le pourtour du thorax est une dimension qui dépend tout à la fois du volume du poumon, donc de la capacité respiratoire, et de la force des muscles qui sont autour de la poitrine. Ces muscles sont ceux qui actionnent surtout les bras. Ces deux facteurs sont réellement des indices de force et de vigueur; et la mesure du thorax, qui est une résultante de ces deux indices, constitue donc un renseignement précieux pour le médecin militaire.

Depuis quelques années, on mesure le pourtour du bras des recrues. C'est un indice approximatif de la vigueur du système musculaire mesuré en un point précis, que M. Dufour démontre sur le moule d'un écorché. Le pourtour du bras oscille généralement entre 20 et 28 cent. De 20 cm. à 22 cm., il est débile; à 24 ou 25 cm., la force est moyenne; à 27 ou 28 cm., il est particulièrement vigoureux. Ce sont les bras des pétrisseurs, par exemple.

L'influence du tissu graisseux sur ces mesures, qui serait assez grande plus tard, est presque nulle à l'âge de 19 ans.

L'enfant qui vient de naître pèse en moyenne 3 1/4 kilos; les petits garçons pesant en moyenne 120 grammes de plus que les petites filles. Le poids augmente de 20 à 30 grammes par jour en moyenne pendant les premiers mois. Il est presque triplé au bout d'une année. A 14 ans, il est de 36 kilos environ; à 40 ans, il est de 70 à 80 kilos. C'est le poids définitif. Ce maximum de poids est généralement atteint à 40 ans pour l'homme et à 50 ans pour la femme. Il est en général de 20 fois le poids à la naissance.

M. le Dr Dufour exprime d'abord en chiffres et ensuite par des tableaux graphiques la force, mesurée au dynamomètre, de l'homme et de la femme à différents âges. A 7 ans, elle est très peu différente d'un sexe à l'autre; à 16 ans, elle est comme 10 est à 17; à 25, elle est comme 10 est à 20. L'effort de la main droite est un peu plus grand que celui de la main gauche, et l'effort des deux mains ensemble est un peu plus grand que la somme des efforts séparés de chaque main.

Avec ses bras, l'homme soulève en général plus que son poids. C'est à 9 ans, en moyenne, que l'enfant soulève son propre poids par la force des mains. En d'autres termes, la force de l'enfant et son poids grandissent ensemble pendant les années de la croissance, mais la force augmente plus vite que le poids. Avant 9 ans, elle est inférieure au poids; à 9 ans, elle le dépasse, et désormais lui reste généralement supérieure.

Nous voici au chapitre délicat de la beauté. Le caractère de la beauté est bien différent suivant le sexe. Chez l'homme, outre des proportions normales, il faut que le corps exprime en même temps la force et la souplesse. Cette impression est produite par des dimensions élargies du thorax, surtout au niveau des épaules, par des masses musculaires prononcées, qui, avec leurs intervalles, dessinent à la surface du corps des saillies et des creux. La partie supérieure de la poitrine, qui sert de base aux efforts du bras, doit être chez l'homme très solidement charpentée; chez la femme, au contraire, elle est beaucoup plus souple, elle sert d'appui à de moindres efforts, et elle doit être plus mobile pour que la respiration puisse se faire dans une large mesure par le haut de la poitrine, lorsque, en cas de grossesse, la respiration par le bas de la poitrine est complètement empêchée.

Le caractère général du corps féminin est la grâce plutôt que la force, et l'uniformité de surface plutôt que l'inégalité. La ligne des hanches est la plus prononcée chez la femme, comme la dimension des épaules est la plus importante chez l'homme. Le conférencier démontre ces vérités sur le moule d'une Vénus de Canova et sur celui d'un Apollon.

Après avoir exposé l'étude des proportions humaines par les artistes de la Grèce et par ceux de la Renaissance, M. Dufour termine par une recommandation vigoureuse à ses jeunes auditeurs de s'agréger aux clubs alpins, aux sociétés de gymnastique, qui font pour maintenir la santé et la beauté du corps, autant que ce que font le travail de bureau et certains travaux industriels pour la détruire.

Les Autrichiens à Genève en 1813.

Après avoir été quinze ans sous la domination française, Genève fut rendue à son indépendance le 31 décembre 1813. Ainsi que je le dis alors dans l'une des chansons que je composai pour cette restauration nationale :

Ce jour vit expirer l'année
Et renaître la liberté.

Mais si les Autrichiens, en entrant dans nos murs, y apportèrent un régime politique nouveau, bien cher aux vieux Genevois, qui, même sous le joug étranger, avaient toujours espéré l'affranchissement de leur patrie où ils étaient nés libres, il faut convenir aussi que la génération dont je faisais partie, façonnée aux aimables mœurs françaises, née au sein de la prospérité de nos industries qui avaient un vaste empire pour déboucher, émerveillée des hauts faits du grand homme et de la grande armée, il faut convenir, dis-je, que la jeunesse genevoise de cette époque ne vit pas tout de suite, avec le même enthousiasme que ses pères, ce nouvel ordre de choses, d'autant mieux qu'il fut loin d'être brillant à son origine et que bien des maux signalèrent son installation parmi nous.

Et d'abord, dans leur enthousiasme naturel si l'on veut, mais fort exagéré, les Genevois accueillirent avec une bienveillance outrée ces Autrichiens qu'ils proclamaient comme leurs libérateurs, se persuadant qu'ils n'avaient pris les armes que dans le but unique de nous délivrer et de replacer la clef et l'aigle dans les armoiries de notre Genève.